

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 13 02 2025

Séance du Conseil Municipal
du 13 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 06/02/2025.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe - FAURE Oswin - GILLET Serge - HAMON Vincent - IDIER Nicolas - RONDELOT Didier.

Mesdames : CARCIN Corinne – DANIEL Laurine – DUMAS Bernadette - PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Absents : CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent

Secrétaire de séance : Mme DANIEL Laurine

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Cotisation SDEG 16 Éclairage Public 2025

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Demande de subvention ARC ATHLÉTISME (D2025001)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association l'ARC Athlétisme pour un montant de 2000,00€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention pour un montant de 1000,00€
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à la majorité des membres présents, décide de verser une subvention d'un montant total de 1000,00€ à l'association ARC Athlétisme pour l'année 2025 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires.

- **Restauration de l'Église : Entreprises retenues (D2025002)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 20/11/2024 pour une remise des offres le 20/12/2024 à 17h00. Il s'agit d'un marché alloti.
Consultation à laquelle 13 entreprises ont candidaté.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, et du procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27/01/2025, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché aux prestataires conformément au tableau proposé ci-dessous :

Offres de base classées en 1ere position (offre de base + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3)

N° lot	Désignation du lot	Nom du candidat classé N°1	Offre base + PSE* (HT)	Offre TTC
1	MACONNERIE	DAGAND ATLANTIQUE	186 702,17 €	224 042,60 €
2	CHARPENTE	BOUCHET COUVERTURE	18 471,45 €	22 165,74 €
3	MENUISERIE	BOUCHET COUVERTURE*	32 067,52 €	38 481,02 €
4	SERRURERIE	VALLUX	19 860,00 €	23 832,00 €
5	PLATRERIE	LA GYPSERIE	63 459,51 €	76 151,41 €
6	ELECTRICITE	CGV ENERGIE*	67 654,58 €	81 185,50 €
			Total € HT	388 215,23 €
			TVA (20%)	77 643,05 €
			Total € TTC	465 858,27 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer les différents lots du marché aux prestataires désignés et autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

- **Cotisation SDEG16 Eclairage Public 2025 (D2025003)**

En attendant le vote du Budget Principal 2025 de la commune il est nécessaire de verser au SDEG16 la somme de 6318,16€ concernant la cotisation 2025 de l'entretien de l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider la cotisation 2025 au SDEG16 concernant l'éclairage public de la commune pour un montant de 6318,16€ somme qui sera reprise au Budget Principal 2025 au compte 657358.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Mayotte :**

Mr le Maire présente à l'assemblée l'état d'urgence sanitaire dans lequel est ce département. Il informe le Conseil Municipal que la Communauté Cœur de Charente (dont dépend la Commune) a déjà versé une aide financière. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de somme complémentaire.

- **La Poste :**

Monsieur le Maire a rencontré Mme la Directrice de l'établissement de La Poste concernant une réorganisation de leurs services. Après une étude du nombre de courriers déposés par les habitants dans les boîtes aux lettres jaunes pour expédition, il s'avère que 3 des 6 boîtes mises à disposition ne sont pas beaucoup utilisées (Nomblières, La Touche et La Poutardière). Ces boîtes seront amenées à disparaître. La Poste est en charge de la communication de cette information.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas convaincu par cette stratégie et déplore la suppression des services proposés aux administrés.

- **Emplois été :**

Mr le Maire indique avoir réceptionné à ce jour 2 demandes d'emploi pour l'été. Le Conseil Municipal décide de proposer, comme chaque année, 4 emplois été d'une durée de 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.